

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Le recours à l'avion est possible dès lors que la ville de départ est mal desservie en train ou que le coût est équivalent à un voyage en train.

Nous vous conseillons de réserver votre billet le plus tôt en avance afin d'obtenir des prix intéressants, dans tous les cas la prise en charge devra faire l'objet d'une demande en amont (devis) auprès du CFS.

Nous vous demandons instamment dès confirmation d'inscription, de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux, entreprises...).

Sur tous les vols, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

En moyenne, les billets Easyjet seront pris en charge à hauteur de 200 euros.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,50 euros/km pour une personne seule ;
- 0,60 euros/km pour du covoiturage.

400 km (A/R) au total pris en charge (pour d'éventuelles dérogations, merci de contacter le CFS en amont). Sans accord préalable et dès lors que vous avez roulé plus que 400 km (A/R), le remboursement se fera sur la base d'un billet de train en 1^{ère} classe.

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du(des) passager(s), en cas de covoiturage joindre le trajet via Mappy ou autre.

Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs.

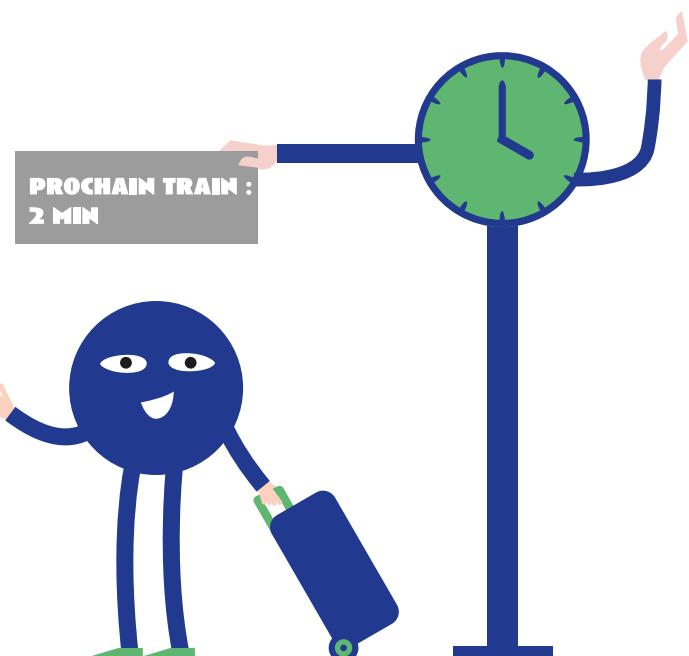
Les transports en communs doivent être privilégiés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

Les frais relatifs aux voitures de location ne sont pas pris en charge par le CFS.

Attention !

Ne sont pas pris en charge :

- **les frais de taxi ;**
- **les frais de parking parisien ;**
- **les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.**



FRAIS DE SÉJOUR

Attention !

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas : le midi 30 euros et 35 euros le soir ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
 - ▶ 145 euros pour une nuitée ;
 - ▶ 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) ;
 - ▶ 175 euros pour Paris et petite couronne.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**, l'arrivée la veille est possible dès lors que votre temps de trajet est supérieur à 2h30.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

La nuitée précédant le 1^{er} jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les Franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1^{er} jour de stage.

HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 heures avant l'échéance.